

Appui aux pêcheurs de St-Jean-de-Luz / Ciboure pour l'exploitation des algues – Bilan de la campagne 2020-2021

N° OSIRIS : PFEA621220CR0720015



Avec la participation financière de



La filière pêche basco-landaise est aujourd'hui, et durablement, touchée par la crise liée au Coronavirus - COVID-19.

• Objectifs

- **Apporter un appui aux pêcheurs du port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure pratiquant la pêche aux algues rouges**
 - ✓ Faciliter le débarquement de leurs apports,
 - ✓ Augmenter la qualité et donc la valeur de leurs produits durant la prochaine campagne 2020-2021.

• Moyens mis en œuvre

- **Installation d'une nouvelle grue sur le quai du Général Leclerc** du port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure en complément des 2 grues fixes potence,
- Location auprès d'une entreprise spécialisée,
- Mise à disposition gratuitement de tous les pêcheurs d'algues durant la prochaine campagne de ramassage des algues, du 15 septembre 2020 au 15 janvier 2021, en période de plus forte production.

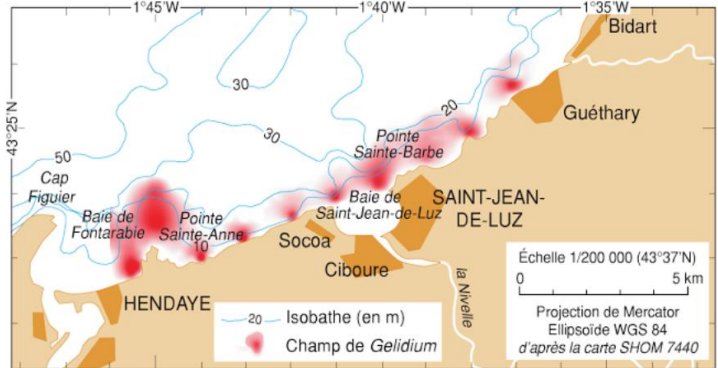
• Résultats attendus

- **Meilleure fluidité** dans le déchargement des navires en raccourcissant leurs temps d'attente à quai préjudiciables à leur activité de ramassage en période d'apports importants.
- **Plus grande rapidité pour le chargement** en algues des camions des acheteurs **permettant un plus grand nombre de rotations** de ces camions en période d'apports importants.
- **Meilleure qualité d'algues** en diminuant le temps de stockage temporaire de ces algues sur le quai sur le quai entre leur déchargement des navires et leur chargement à bord des camions.

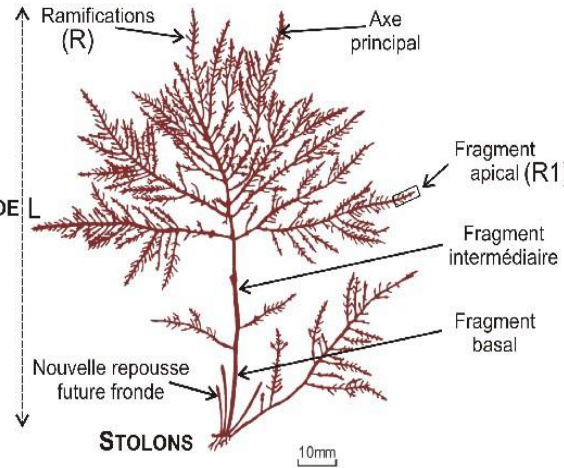


Biologie de l'espèce

En France, les peuplements les plus denses de *Gelidium corneum* se situent sur la côte basque rocheuse, entre Biarritz au nord et l'embouchure de la Bidassoa au sud. Cette algue pousse sur les récifs rocheux exposés aux courants et à la houle, généralement sous le niveau des marées les plus basses jusqu'à une quinzaine de mètres de profondeur.



Pendant la période estivale peu agitée, les algues ont une croissance soutenue. Elles atteignent leur **taille maximale en début d'automne**, période à laquelle les premiers épisodes de houle se font ressentir sur le littoral basque. Sous l'action des vagues et des courants de houle, **les algues se détachent de leur substrat** et s'accumulent dans des cuvettes naturelles sableuses au gré des courants. C'est à cette période que commence l'activité de ramassage d'algues dérivantes par les marins pêcheurs du CIDP MEM 64-40.



Depuis les années 40, de Biarritz à Hendaye, l'algue rouge *Gelidium corneum* en échouage est ramassée traditionnellement sur les plages. Depuis 1995, des bateaux de pêches participent également à cette activité en exploitant les algues dérivantes arrachées par les vagues et la houle lors des tempêtes. La récolte de cette algue constitue une activité spécifique du port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure. Autrefois considérée comme un complément d'activité pour les petits ligneurs en période hivernale, elle représente aujourd'hui une activité à part entière.

Cette algue intéresse de nombreux industriels car elle est une **source de gélifiants et d'antioxydants** utilisés dans des domaines aussi variés que l'alimentation, la biotechnologie et la cosmétique. Par extraction, elle fournit un phycolloïde de grande qualité, l'**agar-agar**.



A la demande du CIDPMEM 64-40, l'exploitation des algues rouges est soumise à l'obtention d'une **licence spécifique régionale dont le nombre est contingenté à 20** afin de maîtriser l'accès à cette ressource. La licence est attribuée annuellement et est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Les conditions de ramassage sont réglementées par [l'arrêté préfectoral du préfet de Région du 08 juillet 2015](#). La pêche est autorisée **du 15 septembre au 31 mai** du lundi au vendredi inclus, de 7 à 18 h.

L'arrachage ou la coupe des goémons est interdite. La pêche des goémons épaves est interdite par tout procédé de pompage.

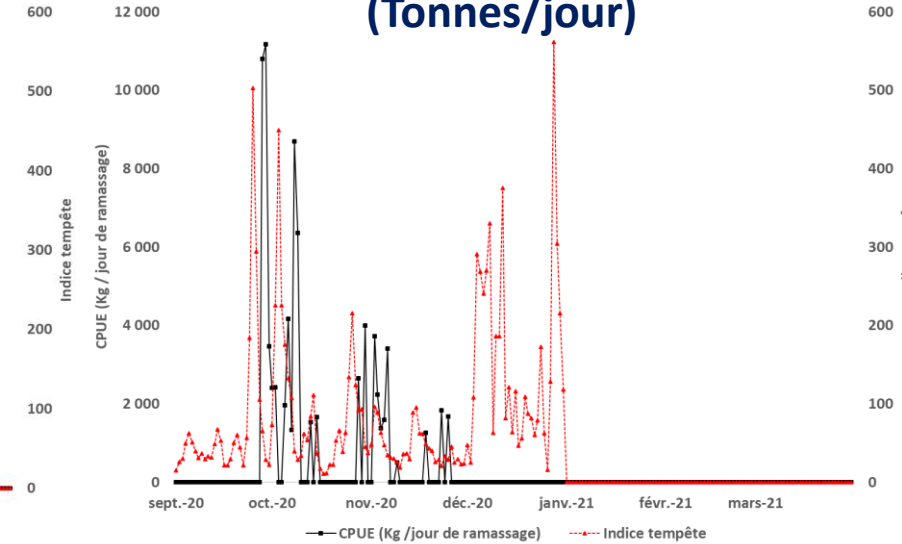
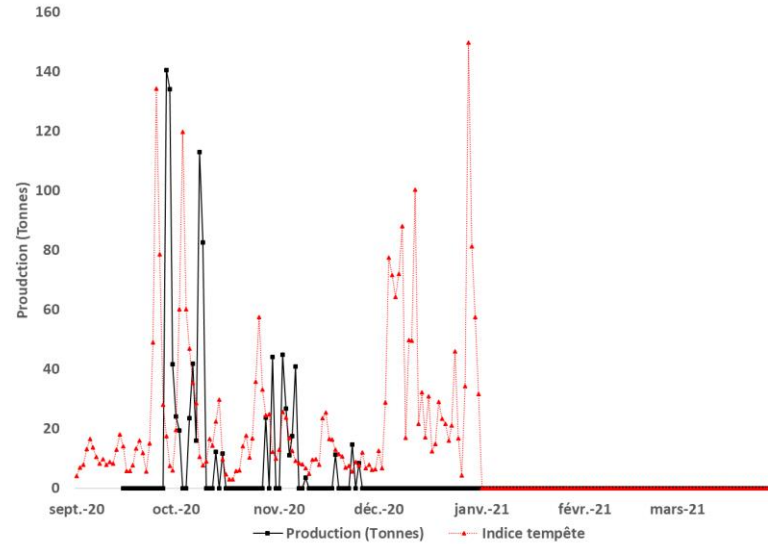
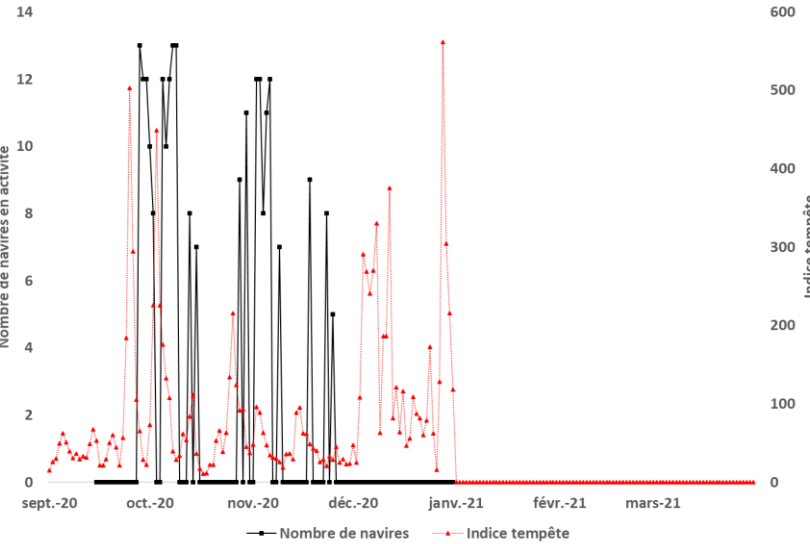
L'engin autorisé est **un seul engin tracté** de type drague constitué d'un cadre métallique **de 4,5 * 1,5 m de dimensions** auquel est fixée une poche en **filet de maillage égal ou supérieur à 90 mm**. L'engin ne possède **ni dents, ni lames, ni chaîne de grattage en avant du bas de la poche**. En revanche, il peut être muni de patins.



Nombre journalier de navires en activité

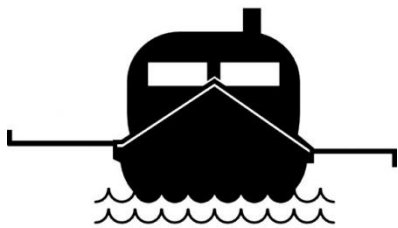
Production journalière (Tonnes)

Production par Unité d'Effort (PPUE) (Tonnes/jour)



Activité du 28/09 au 25/11/2020 (23 jours avec ramassage)

3 jours > 100 tonnes ; 21 jours > 10 tonnes



14 navires

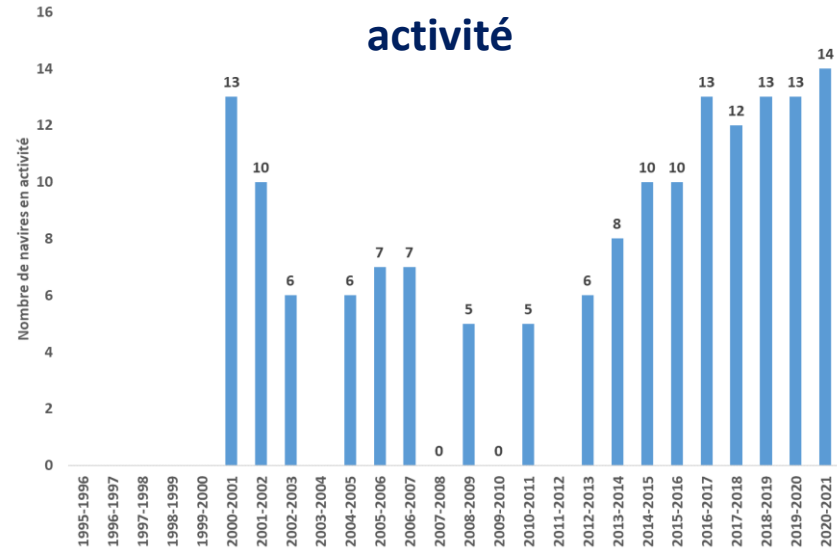


906,4 tonnes

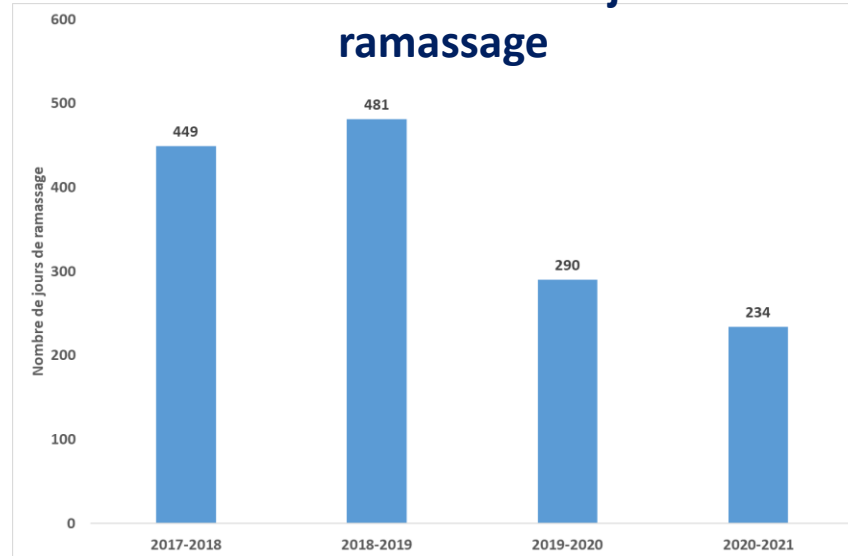


426 K€

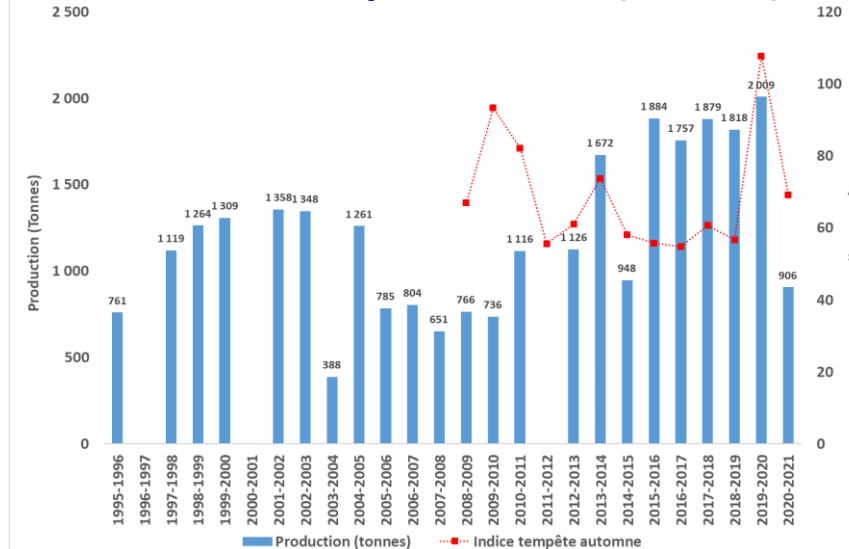
Evolution du nombre de navires en activité



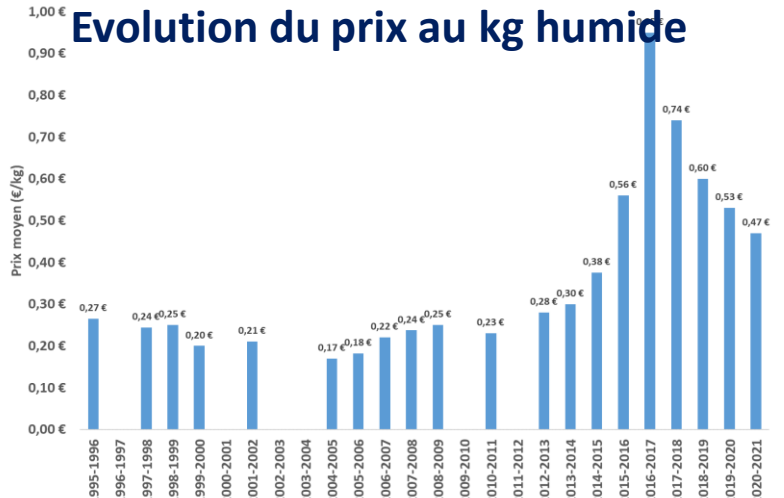
Evolution du nombre de jours de ramassage



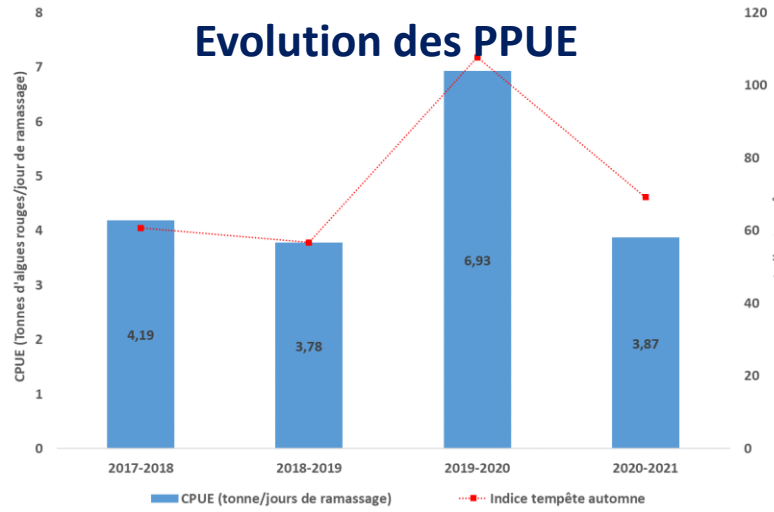
Evolution des productions (Tonnes)



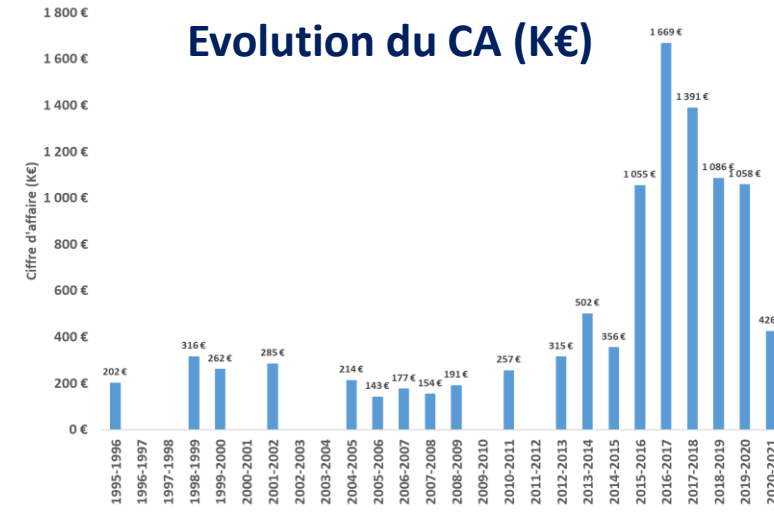
Evolution du prix au kg humide



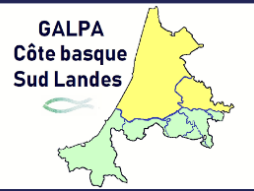
Evolution des PPUe



Evolution du CA (K€)



Groupe d'action locale pêche et aquaculture (GALPA) de DLAL du FEAMP Côte Basque - Sud Landes



12 quai Pascal Elissalt - 64500 CIBOURE

Secrétariat : 05 59 47 25 21 - Fax : 05 59 47 11 89 ; contact@cidpmem6440.eu ; <https://www.cidpmem6440.eu>

Président, Serge LARZABAL : Tél. : 06 80 21 19 95 - Courriel : president@cidpmem6440.eu

Animateur du groupe : Nicolas SUSPERREGUI : 05 59 47 65 48 / 06 87 10 10 44 ; dlal.cbsl@cidpmem6440.eu

Avec la participation financière de

